



## BULLETIN PÉRIODIQUE D'INFORMATION

[www.emeraudedesrives-phase1.ca](http://www.emeraudedesrives-phase1.ca)

*Vol. 8 - No. 5 - mai 2020*

### Assemblée générale annuelle

Afin de se conformer aux règles gouvernementales, nous avons dû reporter à une date indéterminée notre assemblée générale annuelle du mercredi 6 mai.

Vous recevrez dans les prochaines semaines, le rapport financier 2019 ainsi que le budget proposé pour 2020.

### Frais de condo

Étant donné la situation actuelle, nous vous demandons de faire parvenir vos chèques à l'administration pour le *paiement des trois prochains mois soit du mois de juin au mois d'août* ou par dépôt direct au compte 0811497 de la caisse populaire 30514 815. Le montant de vos frais de condo demeure inchangé pour le moment.

### Déménagement

L'administration doit être avisé au moins 4 jours à l'avance avant le déménagement afin de s'assurer de la disponibilité d'un ascenseur et de l'installation des housses de protection.

**Le copropriétaire doit s'assurer ou un de ses subordonnés de la surveillance à la porte du garage A pour éviter que des animaux ou des intrus puissent s'infiltrer à l'intérieur de l'immeuble. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire, un frais de \$20 de l'heure vous sera chargé pour la surveillance.**

**Plage horaire des déménagements: lundi au vendredi de 8 :00 à 17 :00 heures. Toute dérogation devra être autorisé par l'administration.**

Un dépôt de \$200 sera perçu lors de la réservation et vous sera remis si tout a été respecté et qu'il n'y a pas eu de bris.

Une inspection au début et à la fin du déménagement sera effectuée par le concierge.

### **Chute à déchets**

Nous vous demandons de respecter la période d'utilisation de la chute à déchets soit de 8:00 à 22:00 heures. Les nouvelles heures seront affichées à chaque étage.

### **Covid – 19**

Avec le retour du beau temps, il faut s'assurer de maintenir une distanciation de 2 mètres en tout temps, il en va de votre sécurité ainsi que de celle d'autrui.

Toutes les consignes déjà communiquées demeurent en vigueur.

**Encore une fois, la conscience du respect de ses voisins est nécessaire en copropriété pour que tous vivent en harmonie. Ceci est particulièrement applicable lorsque la majorité est en confinement.**

**Bonne Fête des mères!**